

# LE FRANÇAIS ET L'ALLEMAND, ONT-ILS LE MÊME FUTUR?

Maria WIRF NARO  
Universitat Pompeu Fabra

## 1. UNE CONCURRENCE FAUSSÉE

La question est téméraire, étant donné que l'un et l'autre des futurs recouvrent une multitude de fonctions et que celui de l'allemand fait même l'objet d'une 'guerre de foi' entre 'futuristes' et 'modalistes'. Aussitôt qu'une caractérisation globale est proposée - avec l'appui d'exemples concomitants - des contre-exemples viennent l'invalider.

Ainsi, Weber attribue des 'valeurs émotionnelles' difficiles à cerner au *Futur* allemand qui transférerait l'événement à venir dans un domaine imaginaire. Le futur français, en contrepartie, se limiterait simplement, "kühl-distanziert", à placer l'événement futur à l'endroit qui l'incombe sur la même ligne temporelle qui accueille aussi action passée et action présente (Weber, 1954: 187). Mais aussitôt suivent des exemples où futur et *Futur* - et même *Futur* et *Präsens* - paraissent équivalente (Weber, 1954: 188).

Plusieurs aspects compliquent la comparaison entre temps verbaux, quels qu'ils soient:

Le temps, exprimé par les morphèmes correspondants, ne se présente jamais à l'état pur, il est toujours en amalgame avec le verbe dont la configuration sémantique comporte certaines informations aspectuelles ou temporelles. Le verbe apparaît en plus dans une phrase où il voisinerait souvent avec d'autres éléments (prépositions, conjonctions, adverbes...) qui renferment une information aspectuelle ou temporelle, et finalement la structure de la phrase, du texte entier même peut évoquer un ordre dans le temps (Blumenthal, 1997: 48).

Dans le cas précis du futur, les deux langues présentent en plus une dissymétrie: le français dispose de ce qui est souvent nommé le futur simple, traduit par "INFINITIF + (une forme d')avoir", et le futur proche, rendu par "aller + INFINITIF". Le premier présuppose une condition virtuelle qui n'est pas encore remplie dans les données de la situation d'énonciation; le futur proche fait croire que les conditions pour le fait évoqué sont déjà données dans le *ego-hic-nunc* de la situation d'énonciation (Schrott, 1997: 31).

L'allemand, par contre, ne dispose que d'un seul futur qui trouve son expression analytique en surface par (une forme de) "werden + INFINITIF". En contrepartie, son présent est un temps 'large'. Comme Comrie le développe, son contenu sémantique général est celui de 'non passé', ce qui permet aussi bien des interprétations comme 'futur' que comme 'présent' (Comrie, 1995: 149s.). Une référence future lui sera attribuée si le co-texte linguistique plus ou moins large le signale au moyen de quelque indication temporelle, ou si le contexte situationnel ou l'aspect du verbe rendent la référence - tout au moins, l'exclusive référence - au *hic et nunc* de l'énonciation incohérente (cf. Comrie, 1989: 57ss.). Cette possibilité existe aussi dans d'autres langues, dont le français, même s'il en fait un usage moins fréquent; cf.

(1) *Il vient demain.*

ou

(2) *Je mets cela à la cuisine.*

Dans le deuxième cas, même sans indication temporelle, une stricte coïncidence entre l'action et son commentaire simultané serait dans la plupart des cas incompatible avec la règle de pertinence; on assume donc que le présent réfère à une action à venir.

Les données morphologiques jouent en contre du *Futur*: l'auxiliaire 'werden' est senti comme lourd ou, si l'on accorde une valeur positive à ce poids, comme relevant d'un style formel. La forme passive est également formée au moyen de l'auxiliaire 'werden', de sorte qu'un verbe à la voix passive et au futur, accumule deux formes de *werden*. Comme le style formel, plus ouvert aux futurs, a également une tendance à l'expression impersonnelle et donc, à la voix passive, le désir d'éviter le 'redoublement' de l'auxiliaire fait souvent choisir la voix passive au détriment du futur. Une autre coïncidence est ressentie comme cacophonique: quand la subordonnée, avec le verbe en position finale, précède la proposition principale, cette dernière s'ouvre sur le verbe - si les propositions sont au futur, les deux auxiliaires se rencontrent à la limite entre subordonnée et principale.

D'un autre côté, l'identité morphologique entre les auxiliaires du futur et de la voix passive, permettant le recyclage de *werden* entre deux propositions coordonnées, peut provoquer l'emploi du *Futur* là où dans un voisinage différent, le présent l'aurait emporté:

(3) *So wird der chinesische Pavillon, in dessen Grundstein ein Stück aus der Chinesischen Mauer eingebaut ist, nicht abgerissen, sondern als neues Zuhause für Mieter bereitstehen, die alle einen Bezug zu China haben (...)*

(*Deutschland. Zeitschrift für Politik, Kultur, Wirtschaft und Wissenschaft*, 2/1999: 43)

La concurrence entre le futur français et le *Futur* est donc d'emblée faussée.

## 2. LES VALEURS MODALES DES FUTURS FRANÇAIS ET ALLEMAND

### 2.1. Le *Futur* allemand

Pour le *Futur* allemand, sa qualité de 'temps' même a été contestée. Les uns ('futuristes') maintiennent que sa signification de base est la référence à un événement futur et que les emplois modaux du *Futur* qui, plutôt que de renvoyer à un avenir, expriment une supposition, un fait historique, une vérité gnominique, sont des exploitations métaphoriques de la distance ou de l'incertitude que l'avenir et, par conséquent, 'son' temps grammatical comportent.

Les 'modalistes' en contrepartie conçoivent *werden* comme un verbe modal qui peut, contrairement aux autres modaux, prendre des valeurs très diverses, par exemple

déontique, intentionnelle ou épistémique en exprimant aussi bien de simples possibilités que de hauts degrés de probabilité;<sup>1</sup> cf.

- (4) *Damit wirst du sofort aufhören!*
- (5) *Wir werden die Ferien in England verbringen.*
- (6) *Daran wird niemand zweifeln.*

Curieusement, cette valeur modale du *Futur* allemand semble être déduite du fait que des verbes modaux apparaissent souvent dans le voisinage immédiat de formes du *Futur* ou en alternance avec elles.

Indubitablement, il y a des exemples, tant en français qu'en allemand, où le futur se prête à être interprété comme l'expression d'une intention:

(7a) *Plus difficile: comment annoncer aux parents de Stéphane que le couple ne se mariera pas à l'église?*

(<http://www.arte-tv.com/program/findex.html> pour le 17.05.99)

(7b) *Viel heikler noch gestaltet sich die Frage, wie man Stéphanes Eltern beibringen soll, dass es keine kirchliche Trauung geben wird.*

(<http://www.arte-tv.com/program/dindex.html> pour le 17.05.99)

(8) *Und wie will sich Gastgeber Deutschland in seinem Nationenpavillon vorstellen? Vor allem wird das Gebäude, das zentral an der Expo-Plaza liegt, einladende Offenheit symbolisieren.*

(*Deutschland. Zeitschrift für Politik, Kultur, Wirtschaft und Wissenschaft*, 2/1999: 45)

Dans ce type d'exemple, le contexte, avec *man* et la question rhétorique, invite à interpréter les propositions au futur comme des discours indirects et à remplir le futur de manière psychologisante comme 'volonté' de l'énonciateur supposé.

Le futur français peut prendre cette teinte modale même quand le contexte ne signale pas l'expression d'une volonté, quand il ne fait pas remonter à un personnage qui affirme son droit d'annoncer.

Le résumé sur Internet d'un film télévisé émis par Arte le 9.5.1999 s'ouvre sur les phrases suivantes:

(9a) *Betty épousera un cow-boy. Son prétendant va tenter de s'initier à ce dur métier (...)*

(<http://www.arte-tv.com/program/findex.html> pour le 09.05.99)

Sans pré-texte, un *Futur* à cet endroit annoncerait en allemand la certitude, peut-être la volonté du sujet parlant. En français, la volonté du sujet morphosyntaxique, distinct du sujet parlant, peut être traduite par le futur. L'allemand recourt à un verbe modal et même à un graduatif pour exprimer le même message:

<sup>1</sup> On trouve 'la guerre du futur' à propos de ses valeurs plutôt temporelle ou plutôt modale résumée par exemple chez Latzel, 1997: 91-93 et chez Bündgen, 1996: 61-65.

(9b) *Da Betty nur einen Cowboy heiraten will, stürzt sich ihr ungeübter Liebhaber ins Abenteuer (...)*

(<http://www.arte-tv.com/program/dindex.html> pour le 09.05.99)

Weber écrit à propos du *Futur* allemand: “Manchmal wird der besondere Charakter der Zukunft, wie er sich in der deutschen Futur-Perspektive äußert, im Deutschen so stark, daß er als bestimmte Modalität erscheint.” (Weber, 1954: 193), de manière que le futur français est traduit par *wollen, können, sollen*, plus rarement par *mögen, müssen, dürfen* (Weber, 1954: 194-196).

Bien plutôt que de prouver la force modale du *Futur*, cet état de chose témoigne de sa relative neutralité: s’il faut une substitution par un auxiliaire modal, le *Futur* n’est manifestement pas capable de transmettre cette composante.

## 2.2. Le futur français.

Le futur français par contre, dont les qualités modales ont fait couler beaucoup moins d’encre, se prête à ce contenu modal.

Comparons les versions française et allemande des *Droits de l’Homme*:

(10a) *De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire...*

(10b) *Des weiteren darf kein Unterschied gemacht werden auf Grund der politischen, rechtlichen oder internationalen Stellung des Landes oder Gebiets,...*

(Article 2)

(11a) *Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude...*

(11b) *Niemand darf in Sklaverei oder Leibeigenschaft gehalten werden...*

(Article 4)

(12a) *Nul ne sera soumis à la torture...*

(12b) *Niemand darf der Folter ... unterworfen werden...*

(Article 5)

(13a) *Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions...*

(13b) *Niemand darf wegen einer Handlung oder Unterlassung verurteilt werden...*

(Article 11,2)

(14a) *Nul ne sera l’objet d’immixtions arbitraires dans sa vie privée...*

(14b) *Niemand darf willkürlichen Eingriffen in sein Privatleben ... ausgesetzt werden.*

(Article 12)

Au futur français correspond systématiquement le verbe modal *dürfen*. Là où le français *décrit* la vision évoquée dans la Préambule, l’allemand *stipule*.

Mais par ailleurs et dans le même texte, en suivant la même formule solennelle, la Déclaration française recourt à *pouvoir* et *devoir*, comme l’allemande, à *dürfen* und *müssen*:

(15a) *Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.*

(15b) *Niemand darf willkürlich festgenommen, in Haft gehalten oder des Landes verwiesen werden.*

(Article 9)

De même dans les articles 17, 20, 21 et 26,2.

Dans l'article 29, la version française met le verbe modal au futur:

(16a) *Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.*

(16b) *Diese Rechte und Freiheiten dürfen in keinem Fall im Widerspruch zu den Zielen und Grundsätzen der Vereinten Nationen ausgeübt werden.*

Les parallèles dans la formulation ne permettent de distinguer aucun critère de distribution: le futur français semble équivaloir aux verbes modaux.

### 3. UNE APPROCHE PRAGMATIQUE

Comme ni la conception comme 'temps' ni la conception comme 'modalité' ne peut expliquer de manière satisfaisante tous les emplois du futur, Confais propose une approche 'pragmatique' qui tienne compte de *tous* ces emplois et définisse une valeur générale commune à tous (Confais, 1992: 81ss.).

A sa suite, Bündgen dresse une liste des emplois auxquels *Futur*, futur simple et futur proche se prêtent. Je reprends, sous forme de schéma, les rapports de compatibilité (C), incompatibilité (I) ou affinité (A) qu'il voit entre ces temps et certains actes de langage (Bündgen, 1996: 67-70).

emploi	<i>Futur</i>	f. simple	f. proche
expression d'une intention	A	A	C
annonce	A	A	I
invitation (sans déséquilibre d'autorité)	I	A	I
ordre	A	C	A
menace	A	A	A
constatation d'un fait assumé connu	A? C?	A? C?	?
mode d'emploi	I	A	I
mise en évidence dans le discours	I	A	I
mise en évidence dans le récit	I	A	I
futur historique	A	A	I
sentence	A	A	I
règle de jeu	I	A	I
imputation <sup>2</sup>	A	C	?

<sup>2</sup> Par exemple *Sie werden sich fragen, warum...; Vous me demanderez si...*

emploi	<i>Futur</i>	f. simple	f. proche
supposition	A	C	I
assurance (en réponse à l'expression d'un doute)	A	A	I
promesse	A	A	I
prédiction	A	A	?
mise en garde	A	C?	A
réfutation hautaine <sup>3</sup>	A	C?	A

Il ressort de ce schéma que les champs d'action des futurs français et allemand coïncident largement, puisqu'il faut considérer affinité et compatibilité comme des degrés différents d'un même principe d'acceptabilité.

Il y a deux fonctions que le futur français ne remplit que difficilement: la mise en garde et la réfutation. Mais d'une part, ces écarts s'expliquent par la répartition de fonctions entre futur simple et futur proche. Ce dernier, caractérisé par le fait que la *conditio* de sa proposition est déjà remplie dans le *hic* et *nunc* de la situation d'énonciation, s'impose naturellement dans les situations communicatives en question. D'autre part, le *Futur* allemand seul n'est pas non plus capable de donner la teinte particulière de mise en garde ou de réfutation: ce n'est que dans la combinaison de ce temps avec certains *Abtönungspartikel* comme *noch* pour la mise en garde et, pour la réfutation, les particules *schon*, *doch wohl noch* et/ou un verbe modal, un *man* auto-ironisant etc. que ces intentions communicatives particulières se réalisent.

Les vraies différences se situent au niveau des restrictions d'emploi que le *Futur* présente en comparaison avec son homologue français: invitation (sans déséquilibre d'autorité), mode d'emploi, règle de jeu et mise en évidence.

### 3.1. Conflit d'autorité

En somme, affirme Bündgen, tant le futur français que le *Futur* allemand traduisent un (certain) engagement du locuteur. Mais tandis que le futur français est, pour lui, plus neutre, moins menaçant dans la relation locuteur-interlocuteur, le *Futur* allemand lui semble d'emblée annoncer la couleur comme 'conflit' au cas où l'interlocuteur n'accepterait pas l'affirmation de la vérité, de l'importance, de l'obligation d'agir contenue dans le *Futur*. Bündgen paraphrase la signification du *Futur* allemand par *ICH SAG'S DIR - je te le dis, c'est moi qui te le dis*. Le futur historique, difficilement concevable comme expression d'un conflit, est expliqué à partir du sens étymologique de *werden - vertere*, comme marquant le revirement de la situation. Le futur français pour sa part est dérivé du latin *habeo* + INFINITIF, comme *j'ai la possibilité, la nécessité ou la volonté de faire ceci ou cela*. D'après cette étymologie, le futur français soulignerait l'existence d'autres alternatives à côté de celle retenue et laisserait à l'interlocuteur une

<sup>3</sup> Du style: *Man wird doch noch fragen dürfen. ou Tu ne me feras tout de même pas croire que...*

plus grande liberté de décision. Ceci expliquerait qu'il est utilisable pour des modes d'emploi, des instructions, des mises en évidence etc. (Bündgen, 1996: 74-77).

Le futur français peut cependant s'employer dans la situation d'énonciation la plus hiérarchique qui soit, dans les textes juridiques. Weinrich, dans sa grammaire textuelle du français, commente un tel texte qui est presque entièrement écrit au futur: le législateur décrit ce qui se passera dans une situation qui n'est pas encore accomplie mais prévue avec précision. Pour Weinrich, le futur est bien plus tranchant que le présent. Si ce dernier présente l'exécution d'une instruction d'emploi par exemple comme une évidence ou un choix possible de l'interlocuteur, le futur n'admet pas le non-respect: "Das Präsens wird gebraucht, wenn die Ausführung der Anweisung selbstverständlich ist oder im Belieben des Adressaten steht. Das Futur ist hingegen Ausdruck eines Gebots, das kein Widerstreben duldet (...)" (Weinrich, 1985: 221). Cette appréciation est sujette au doute: des formules menaçantes peuvent être ajoutées au présent mais difficilement au futur qui par sa conception même laisse un délai à l'accomplissement.

Selon Weinrich, le futur est en français "particulièrement fréquent dans les textes législatifs" (Weinrich, 1989: 154). Par souci de précision, le code pénal par exemple tendrait à formuler au futur ses dispositions, applicables seulement après la promulgation de la loi correspondante, et formulerait au futur antérieur le délit qui déclenche l'action pénale. Mais même dans le texte des années 60 que Weinrich cite, cette distribution n'est pas toujours respectée. La combinaison des perspectives d'antériorité et de prospective est trop compliquée pour être maintenue à la longue, de sorte que le futur antérieur est remplacé par un passé composé (Weinrich, 1989: 154-155).

Mais il convient d'apporter des nuances de façon plus générale. Wüest retrace le développement historique du langage législatif. En époque pré-révolutionnaire, les lois étaient formulées comme des ordres du monarque à ses sujets. Pour rendre cet acte langagier, le français recourait au futur à valeur d'impératif, l'allemand, surtout à *sollen* et plus tard aussi à d'autres modaux comme *müssen* ou *nicht dürfen*. Mais depuis, le présent est allé en s'imposant à côté du futur en français et les modaux se sont réduits en allemand au profit d'un simple présent. Le *Code Napoléon* de 1804 hésite encore, apparemment sans raison, entre présent et futur, la tendance - non exempte d'exceptions - étant de mettre le présent pour des dispositions d'une portée particulièrement générale. La traduction allemande du *Code Napoléon* rend les formes du futur par *sollen* ou par un autre modal ou même, déjà, par un présent non-modal. Ce présent non-modalisé est devenu de nos jours, aussi bien en français qu'en allemand, la forme d'expression qui prédomine dans les dispositions légales. Celles-ci ont d'ailleurs changé de caractère: loin des actes directifs, autoritaires d'autrefois, elles se sont transformées en actes déclaratifs dans lesquels les institutions législatives développent un état de choses qui engage tout le monde, y compris les législateurs mêmes. Droit et devoir s'y touchent et confondent souvent, ce qui explique que la modalisation est omise, dans le corps du texte, au profit d'une expression neutre, dont la valeur déontique est annoncée dans la formule introductive (Wüest, 1993: 110-116).

En allemand, les textes juridiques écrits au *Futur* sont rares. Un contre-exemple est le traité fixant les nouvelles frontières de l'Allemagne unifiée auquel Weinrich réfère

dans sa grammaire textuelle de l'allemand (Weinrich, 1993: 232-234). Mais dans ce texte, le *Futur* ne se justifie pas seulement par le renvoi à l'avenir. Plusieurs autres aspects interviennent: ce traité marque un revirement brutal dans une situation généralement connue et dans le contexte historico-politique, ces formes de *Futur* prennent valeur de promesses solennelles et même d'assurances au sens mentionné (Schecker, 1988: 133ss.), en réponse aux doutes et craintes des autres partis contractants.

Futur français et *Futur* allemand se sont donc rapprochés avec le temps, dans le sens où le français a largement abandonné un emploi de son futur que l'allemand n'a de tout temps guère exploité. L'harmonisation de la législation au niveau européen, les échanges commerciaux, la globalisation dans toutes ses facettes pourraient ainsi à la longue entraîner une assimilation mutuelle des textes spécialisés 'en contact'.

En ce qui concerne les instructions d'usage de production récente, le futur est aussi en français loin d'être la forme prédominante. Comme en allemand, l'impératif et l'infinitif l'emportent. La plupart des instructions donnent la préférence à l'un ou l'autre et formulent les principaux pas à suivre de manière parallèle - en intercalant à l'occasion un *vous pouvez facilement...*, *vous devez toutefois...*, *nous vous recommandons...*, un présent à la voix passive etc. Le futur n'est pas entièrement banni mais il reste d'habitude réservé pour exprimer des suites à une manipulation recommandée ou il survient en combinaison avec une indication temporelle:

(17) *Presser une des touches 1 à 6 de stations pré-réglées pendant environ 1,5 seconde.*

*Le numéro de la touche de station pré-réglée apparaîtra à côté de l'indication de fréquence.*

(mode d'emploi du radio-cassette aiwa Ct-R428M: 7)

(18) *Si vous utilisez un DRUM PAD pendant la reproduction d'un pattern rythmique, l'instrument correspondant du pattern sera assourdi jusqu'au début de la mesure suivante.*

(mode d'emploi de YAMAHA PortaSound PSS-50/PSS-190)

(19) *Vous ne pourrez utiliser la fonction REGLAGE MANUEL durant un enregistrement/la lecture d'une cassette ou lorsqu'un appareil externe ("AU1" ou "AU2") est sélectionné.*

(mode d'emploi de Toshiba Magnéscope V-208F/V-408F: 11)

Pour les règles de jeu, la situation est plus variée. Certaines règles sont presque entièrement écrites au présent, d'autres comportent quelques rares formes de futur, d'autres encore font la part belle à ce temps. Il semblerait que les incidences du futur soient d'autant plus nombreuses que le ton est personnel ou personnalisé. Quand le futur est sollicité uniquement à l'occasion, les motifs pour marquer ainsi une différence par rapport au présent majoritaire environnant reste souvent obscurs.

Certains exemples pourraient faire croire que le futur est employé surtout pour signaler la différence entre un *maintenant* et un *après*:

(20) (...) *le pilonnage est interrompu et il ne pourra reprendre qu'avec un tour de retard.*

(règle de jeu de *Siège*: 21)



(21) *A la phase de jeu suivante, ils se défendront contre les attaquants adverses.*

(règle de jeu de *Siège*: 8)

Mais on trouve également:

(22) *C'est le joueur concerné qui choisit parmi ses personnages lesquels sont affectés. Il place alors (...)*

(règle de jeu de *Siège*: 25)

Dans des énoncés hypothétiques, la conséquence conditionnée peut être mise aussi bien au futur qu'au présent:

(23) *Si l'un des trois personnages (...) meurt, le pilonnage ne peut reprendre qu'une fois qu'il (...) a été remplacé par un autre personnage.*

(règle de jeu de *Siège*: 21)

(24) *Si l'un des personnages (...) engage un combat, la tour de siège ne pourra pas bouger la tour suivant.*

(règle de jeu de *Siège*: 13)

Des commentaires, souvent formulés avec *on*, qui font sortir du cadre situationnel du jeu semble avoir tendance à marquer cette différence de repère aussi par un futur:

(25) *on notera que...*

(règle de jeu de *Siège*: 10)

(26) *on en conclura que...*

(règle de jeu de *Siège*: 6)

(27) *on fera comme si ...*

(règle de jeu de *Siège*: 5)

(28) *les joueurs trouveront au dos du livret (...) un tableau récapitulatif*

(règle de jeu de *Siège*: 4)

Mais on trouve tout aussi bien

(29) *Comme on peut le constater dans la Table de Pilonnage, ...*

(règle de jeu de *Siège*: 20)

(30) *Par personnage vivant, on entend...*

(règle de jeu de *Siège*: 4)

*On* avec futur et sans indication ou projection temporelle concrète correspond à une expression déontique mitigée, mitigée ici surtout par le fait que le parlant s'inclut avec son interlocuteur dans la globalité de *on*. Grâce au fait que *on* peut prendre une valeur normative positive et que *pouvoir*, comme option, peut être interprété comme invitation à agir, les présents cités remplissent un rôle semblable dans ce contexte directif.

La force modale déontique du futur se manifeste encore plus clairement quand elle se déploie dans des textes non directifs, comme à la fin de l'entrée "Atlas" du *Guide mythologique de la Grèce et de Rome*:

(31) *On ne confondra pas le géant Atlas avec son homonyme, fils de Poséidon, qui régnera sur l'Atlantide.*

(Hacquard, 1976: 57)

Même avec l'adresse directe, l'invitation polie, non-autoritaire est possible:

(32) *Vous saluerez votre mère de ma part.*

En allemand, ceci n'est pas le cas. Si le futur français l'admet, une des raisons en est la concurrence entre futur simple et futur proche:

(33a) *\*Vous allez saluer votre mère de ma part.*

présenterait ces salutations comme à tel point conditionnées par le *ego-hic-nunc* du parlant que l'aimable recommandation en deviendrait un ordre tranchant, tout comme en allemand

(33b) *\*Sie werden Ihre Mutter von mir grüßen.*

Avec le futur français, le locuteur impose son point de repère dans le temps et son optique prospective, mais la *conditio* du contenu propositionnel est présentée comme encore virtuelle (Schrott, 1997: 31). Le locuteur anticipe sans présenter sa vision comme inéluctable, ce qui se traduit dans la réception de l'interlocuteur comme une proposition appuyée qui lui laisse pourtant le choix de la suivre ou non.

Il y a donc effectivement quelques différences irréductibles (ou du moins, non réduites) entre le français et l'allemand: une plus grande aptitude du futur à faire voir, à volonté et sans nécessité, des écarts dans le temps et sa capacité à formuler des recommandations sur un ton jovial.

### 3.2. Revirement de situation

Le *Futur* allemand, dit Bündgen, sert, grâce à son étymologie, à marquer un revirement de situation. Mais ceci peut également être affirmé pour le futur français. D'abord quelques exemples de cet emploi en allemand.

Quand le chancelier Schröder, fraîchement élu, dessine dans une entrevue les grandes lignes de sa future politique, il emploie, il est vrai, des formes du présent et les verbes modaux *wollen*, *sollen*, *müssen* en combinaison avec de nets ancrages temporels ou situationnels, mais son discours abonde aussi en formes du *Futur* (*Deutschland. Zeitschrift für Politik, Kultur, Wirtschaft und Wissenschaft*, 1/99: 9ss.). Il s'agit d'assurances au sens que Schecker développe (Schecker, 1988: 133ss.), mais le *Futur* sert ici également à signaler le tournant, le début d'une nouvelle époque que le changement de gouvernement entraîne.

Le *Futur* allemand tient aussi une place attirée à la fin de l'article nécrologique. Ces textes s'ouvrent sur un présent qui énonce le deuil; ils continuent, au *Präteritum* ou *Perfekt*, avec les principaux faits et qualités du défunt, et ils se terminent dans la grande majorité des cas au *Futur* avec la promesse d'honorer l'obligation que la vie du

défunt constitue pour le présent et l'avenir du parlant.<sup>4</sup> Ici, le décès présente une coupure nette entre le passé et l'avenir.

En allemand, le *Futur* s'emploie, dans cette veine, surtout quand il y a de fait un écart, une césure entre un avant et un après. Le français, par contre, 'fabrique' aussi, artificiellement, pour ainsi dire, des coupures par l'emploi du futur. Dans les textes journalistiques, ces futurs destinés à donner du relief au récit, se font de plus en plus fréquents:

(34) (...) *une aide-soignante qui s'apprêtait à prendre son service (...) a croisé l'Inconnu, qui fait feu (...). Blessée à la jambe, cette dernière sera emmenée à l'hôpital (...). La confusion la plus totale commence alors à régner (...). La voiture en question sera retrouvée au cours de la matinée (...). Mais l'homme qu'ils recherchent a déjà filé (...) il a 'emprunté' (...) la voiture de Marie-Paule Goeuriot, qui se rendait (...) sur son lieu de travail. Elle ne devra la vie sauve qu'au chargeur vide (...)*

(www.republicain-lorrain.fr/Fichiers, 17.5.99)

Imparfait, passé composé, présent, futur, adverbes temporels, verbes inchoatifs comme *s'apprêter à* ou *commencer à* - tous les moyens sont mis en oeuvre pour dynamiser le récit.

Les résumés de film se terminent volontiers sur un futur:

(35) *Julie (...) choisit alors (...) l'amour qui s'offre (...). Cet homme s'occupera d'elle.*  
(<http://www.arte-tv.com/program/findex.html> pour le 10.05.99)

(36) (...): *au nom de cette passion, Johnny ira jusqu'à se battre pour ces Pakistanais qu'il détestait tant...*

(<http://www.arte-tv.com/program/findex.html> pour le 10.05.99)

Dans le dernier exemple, les points de suspension soulignent graphiquement l'intention du futur: entraîner le lecteur, à partir du point où le résumé l'a conduit, dans la suite des événements. Le futur sert à évoquer l'illusion que le parlant et son public possèdent un point de repère commun et pour stimuler la curiosité du spectateur potentiel, il place la partie non-relatée du film au-delà de ce repère. Le temps d'actance du film et le temps du texte-résumé, de son producteur et de son récepteur, sont ainsi identifiés. Dans les résumés allemands correspondants, ces remarques ne sont pas rendues, et les mises en relief par le *Futur* sont de manière générale limitées au futur historique.

Finalement les méta-commentaires du style *je définirai x comme..., je vous dirai que...* ou *on notera que...* peuvent être interprétés comme des revirements de situation communicative, le futur marquant le glissement du message en soi au méta-commentaire, où les points de repère de l'énonciateur et de son interlocuteur sont identiques (si l'on fait abstraction des restrictions que le code écrit implique).

<sup>4</sup> Par exemple: *Wir werden uns des Verstorbenen stets ehrend und dankbar erinnern.* (*Kölner Stadt-Anzeiger*, 24.7.96: 25).

#### 4. UNE CARACTÉRISATION GLOBALE

Mais même si les emplois du *Futur* allemand et du futur français divergent par moment, la caractérisation globale, abstraite que Confais propose semble apte à les recueillir tous. Il paraphrase la signification du futur des deux langues comme “JE t’incite à te PREPARER à un AGIR.” (Confais, 1992: 89), ne fût-ce l’action d’”enregistrer un événement ‘important’” (Confais, 1992: 89s.) dans le cas du futur narratif. Pour le locuteur qui emploie le futur, explique Confais, il s’agit moins de communiquer une information d’après le schéma “je sais que *p* et je sais que tu ne sais pas que *p*” que de se poser comme le locuteur qui a le droit de dire *p* (Confais, 1992: 91).

Cette auto-affirmation du locuteur est en accord avec la conception du futur qu’un groupe de recherche espagnol, commun à l’Université Pompeu Fabra, l’Université de Barcelone et l’Université de Valence, a développé à partir des travaux de Gosselin (Gosselin, 1996) et de Wilmet (Wilmet, 1997). Toute forme verbale est conçue comme intégration d’un contenu lexical et d’un temps grammatical. La partie lexicale du verbe évoque un procès qui suppose des ‘bornes’ ouvertes ou fermées à son début et à sa fin. Le temps grammatical superpose sur cette configuration lexicale sa vision, peut-être divergente, des bornes du procès et accentue la perspective inchoative (phase initiale), médiane ou résultative (phase finale). La constellation traduite par le futur français, mais aussi par le *Futur* peut être résumée par la formule *R r [...] I*: le moment de l’énonciation *R* précède le moment de référence *r* de l’énoncé, l’action est perçue dans sa totalité, avec ses bornes de ‘début’ et ‘fin’ fermées ([...]), mais avec l’accent mis sur sa phase initiale (1).

Cet accent initial peut expliquer l’impression de ‘revirement de situation’ que les futurs allemand et français comportent. La vue globale de l’action peut être interprété comme une domination de la part du locuteur et permet d’exprimer une volonté de sa part.<sup>5</sup> Par le jeu des références, le futur prend une valeur déictique et implique l’auto-affirmation du parlant. C’est surtout à cet égard que le français semble faire un plus ample usage des possibilités que le futur offre.

#### 5. L’AUTO-AFFIRMATION DU LOCUTEUR

Le futur est un temps différentiel: il met en évidence que le moment de l’énonciation *R* n’est pas identique au moment de référence *r* de la proposition même. En marquant cette différence, *R* acquiert aussi une valeur plus grande comme la réalité immédiate que partagent le parlant et son interlocuteur; l’énonciateur s’affirme, discrètement, pour lui et son partenaire, comme point de repère.

En français, le locuteur peut s’affirmer et positionner temporellement ‘le cas’ de la personne à qui il rappelle une vérité gnomique:

<sup>5</sup> Cf. la vue de l’extérieur, englobant le *terminus a quo* et le *terminus ad quem*, dont parle Wilmet (Wilmet, 1997: 324).

(37a) *Rira bien qui rira le dernier.*

(38a) *Comme tu me feras je te ferai, dit la chèvre au chevreau.*

En allemand, de telles vérités éternelles, intemporelles sont mises dans la forme la plus intemporelle possible, au présent, ou elles sont exprimées sous forme non-verbale:

(37b) *Wer zuletzt lacht, lacht am besten.*

(38b) *Wie du mir, so ich dir.*

Le *Futur* allemand réduirait le poids de cette sentence à une simple mise en garde d'un particulier à un autre particulier.

Dans les instructions d'usage, les conventions du genre empêchent en allemand généralement que le producteur - du texte et de l'objet à utiliser - se laisse entrevoir. On peut y trouver l'apostrophe et la deuxième personne ce qui permet, bien sûr, de remonter à un sujet parlant, mais en toute règle celui-ci ne se manifeste pas explicitement. Il y a donc un destinataire et indirectement un auteur mais ceux-ci restent vagues et sans contours personnels. Le *Futur* leur conférerait une existence individuelle dans le temps et apporterait une teinte trop personnelle à un type de texte qui est d'habitude écrit dans un style hautement nominalisé, qui recourt à des formes verbales infinies, à l'infinitif et à l'impératif, à la voix passive, à des formules comme *es ist empfehlenswert*, *es ist ratsam*, aux modaux *miissen* et *sollte*, à des schémas, à des numérotations etc. (Kussmaul, 1990: 70).

En français, la situation de communication admet la nuance d'individualisation que l'emploi du futur comporte. Cette individualisation ne touche pas uniquement les personnes impliquées mais aussi l'acte prévu ou décrit: le français accepte la mise en scène d'une (première) utilisation exemplaire, sans fixer le moment précis où cette action aura lieu mais en indiquant par le futur qu'il y aura dans l'avenir ce moment précis du premier contact entre un client et son acquisition. Cette illusion d'unicité n'est, dans le contexte allemand, pas reconciliable avec la validité intemporelle de l'instruction et avec sa consultation répétée.

Les différences dans l'utilisation entre futur et *Futur* sont en partie le fruit de leur fréquence relative. Le temps analytique allemand avec son auxiliaire est trop pesant pour être employé comme temps de base le long d'un texte ou même d'un sous-texte d'une certaine étendue. Il devient ainsi le temps 'extraordinaire' avec une force qui correspond à sa relative rareté: il renvoie à un avenir qui est pour quelque raison perçue en discontinuité ou nette différence par rapport au présent.

Le futur français est en comparaison banalisé par sa fréquence plus élevée et par la concurrence, à ses côtés, du futur proche. C'est entre autre l'existence de ce dernier qui entraîne une perception plus affinée de ce qui est actualité, quasi-actualité et non-actualité. Par rapport à l'avenir se reproduit ici un schéma semblable à celui qui régit la vision du passé. En prise avec l'opposition complémentaire imparfait - passé simple, la langue française est obligée de distinguer, pour le passé, entre 'accompli' et 'non-accompli', distinction que l'allemand ne connaît pas. Dans l'orientation vers l'avenir, le français tend à faire une distinction parallèle entre 'en accomplissement', 'en voie d'ac-

complissement' et 'pas encore en accomplissement', en rendant ces phases par le présent, par le futur proche et par le futur simple respectivement. L'allemand ne dispose pas de moyen pour distinguer, par rapport au passé, entre 'accompli' et 'non-accompli' dans le code écrit, et pour l'avenir qui s'approche sans cesse du présent et se confond avec lui, la distinction entre 'en accomplissement' et 'pas encore en accomplissement' est facultative en ce qui concerne la forme verbale, pourvu que le co-texte et le contexte fixent la référence de l'énoncé dans le sens voulu. La différence entre les deux langues dans le traitement de l'avenir est donc surtout d'ordre graduel: le français aurait une tendance de base à marquer la non-identité avec l'actualité par un futur et à retenir le présent uniquement quand l'"à venir" est assimilé à l'actualité; l'allemand appliquerait le présent à tout ce qui n'est pas passé et réserverait le *Futur* aux cas où une nette différence est perçue entre l'actualité et l'avenir.

La dissymétrie entre les temps disponibles en français et en allemand doit logiquement entraîner une redistribution de leurs fonctions, et si le *Futur* allemand peut paraître plus autoritaire que le futur français (Bündgen, 1996: 76), c'est que le *Futur* couvre aussi des emplois que le français laisse au futur proche. D'une manière générale, les valeurs émotionnelles que le *Futur* allemand aurait par moment et que le futur français n'aurait pas, peuvent s'expliquer par la répartition de fonctions entre futur et futur proche: dans le discours journalistique, "avec le FP, est en jeu la certitude subjective du journaliste (...) en ce qui concerne la réalisation de la prédication dans l'avenir" (Waugh/Bahloul, 1996: 24); "avec le FS, il y a une distance (...) entre l'énonciateur et la prédication; (...) avec le FP, un énonciateur particulier est en cause; avec le FS, c'est un énonciateur parmi d'autres" (Waugh/Bahloul, 1996: 25); "le FP met la prédication en liaison avec le moment de l'énonciation, alors que le FS le détache du moment de l'énonciation (...). Avec le FS, au contraire, il y a toujours une mise-à-distance même si la prédication se situe dans l'avenir proche." (Waugh/Bahloul, 1996: 27).

Cette relative neutralité explique peut-être que le futur peut être employé dans des modes d'emploi, des règles de jeu, des lois etc: il y a ici projection d'une situation désirable, conseillée, stipulée, mais l'énonciateur peut se retrancher derrière une fonction, il n'est pas en jeu en tant qu'individu. De même, une sentence doit être attribuée à une plus grande autorité que le seul énonciateur du moment (quoique même en français, les sentences, proverbes etc. soient majoritairement au présent). D'après le même principe, une promesse - solennelle tout au moins, faite pour ainsi dire en prenant le monde comme témoin - a besoin de la consécration du futur pour être détachée du seul moment de l'énonciation. Il en va de même pour les mises en relief et le futur historique: le futur proche lierait les objets d'énoncé trop au moment de l'acte d'énonciation ou établirait une chronologie étroite, avec une nuance consécutive, entre les faits énoncés. Dans tous ces cas, le futur simple est possible en français; le *Futur* ne l'est pas en allemand. La référence au moment d'énonciation, et donc le rappel de l'existence d'un énonciateur contenu dans le *Futur* allemand sont ressentis comme trop forts pour que ce temps soit acceptable dans les normes des genres évoqués. Comme ces derniers cultivent l'expression impersonnelle et neutre, le message émergeant d'une entité abstraite et dirigé à une multitude d'utilisateurs, le temps retenu est systématiquement le présent.

Le niveau auquel la divergence entre les emplois des futurs français et allemand est statistiquement le plus important est son exploitation 'stylistique' pour la mise en évidence tel que le journalisme français en particulier le pratique. Présentation, fait divers, reportage... varient entre (principalement) présent, futur, imparfait et passé composé pour donner relief et dynamisme au traitement du sujet. Aussi bien le français que l'allemand ouvrent leurs articles sur le passé composé ou le *Perfekt* respectivement en preuve d'actualité: le fait passé est ainsi rattaché à l'actualité de la rédaction et de la lecture du journal (Vater, 1996: 247s.). Mais l'article français pousse le jeu des perspectives bien plus loin: des faits objectivement passés sont présentés comme postérieurs au moment de référence que l'énonciation constitue. L'énonciateur - qui reste souvent sans identification - et indirectement son lecteur se font momentanément le point de repère du récit ou plutôt: ils choisissent d'abandonner leur référence réelle pour confondre leur actualité avec un moment du récit et de placer les événements dans une vue prospective. Le producteur et le récepteur sont ainsi intégrés dans un genre de texte où l'allemand maintiendrait un maximum de neutralité et éviterait par la nominalisation, par la voix passive et autres moyens de réduire les signes d'intervention d'un sujet personnel. Le français semble avoir, de manière générale, tendance à une expression plus personnalisée, tendance qui se manifeste par exemple dans un plus ample emploi de la métaphore et dans la subordination de faits ou d'événements à la perception d'une personne là où l'allemand choisirait la notation objective (Truffaut, 1975: 64; Blumenthal, 1997: 90s.).<sup>6</sup> Des informations de type perspectivant, aspectuel ou modal sont en allemand souvent rendues par des adverbes ou des *Abtönungspartikel*; en français, elles vont bien plus fréquemment liées au choix et à l'emploi du verbe. Le recours au futur semble faire partie de ce système.

En résumé, il semble que les utilisations des futurs allemand et français se rapprochent - dans le sens de la réduction du futur français - dans les domaines où les rapports internationaux entraînent une assimilation des textes spécialisés, tels les textes juridiques ou les modes d'emploi, qui aspirent à l'objectivité. Comme le futur simple français est en concurrence avec le futur proche, ce premier présuppose, en comparaison, une moindre implication de l'énonciateur. Il devient ainsi éligible pour des situations où un énonciateur désire affirmer son existence tout en maintenant une distance par rapport à son énoncé. Privé du contrepoids d'un futur proche, le *Futur* allemand est plus étroitement lié à l'énonciateur qui présente sa vue globale du processus et manifeste ainsi qu'il domine la situation. De là, le caractère impérieux que le *Futur* peut prendre et son exclusion de textes dans lesquels les lois du genre n'admettent pas l'auto-affirmation de l'énonciateur.

---

<sup>6</sup> Truffaut donne en exemple "Die Fußgänger eilten durch die Straßen.", traduit par "On voyait les piétons se hâter par les rues."

**BIBLIOGRAPHIE**

- BLUMENTHAL, P. (1997): *Sprachvergleich Deutsch-Französisch*. 2., neubearbeitete und ergänzte Auflage, Tübingen, Niemeyer.
- BÜNDGEN, M. (1996): "Zur pragmatischen Bedeutung der deutschen und französischen Futura", in: *Nouveaux Cahiers d'allemand*, 14, 1996/1, 61-78.
- COMRIE, B. (1989): "On Identifying future tenses", in: Abraham, W. / Janssen, T., *Tempus - Aspekt - Modus. Die lexikalischen und grammatischen Formen in den germanischen Sprachen*, Tübingen, Niemeyer, 51-63.
- (1995): "German Perfekt and Präteritum: speculations on meaning and interpretation", in: Palmer, F. R., *Grammar and meaning. Essays in honour of Sir John Lyons*, Cambridge, University Press, 148-161.
- CONFAIS, J.-P. (1992): "No future? Les "futurs" du français et de l'allemand", in: Gréciano, G. / Kleiber, G., *Systèmes interactifs. Mélanges en l'honneur de Jean David*, Paris, Klincksieck, 81-93.
- Deutschland. Zeitschrift für Politik, Kultur, Wirtschaft und Wissenschaft*, 2/1999.
- GOSSELIN, L. (1996): *Sémantique de la temporalité en français*, Louvain la Neuve, Duculot.
- HACQUARD, G. (1976): *Guide mythologique de la Grèce et de Rome*, Paris, Hachette.
- KUSSMAUL, P. (1990): "Instruktionen in deutschen und englischen Bedienungsanleitungen", in: Arntz, R. / Thome, G., *Übersetzungswissenschaft. Ergebnisse und Perspektiven. Festschrift für Wolfram Wilss zum 65. Geburtstag*, Tübingen, Narr, 369-379.
- LATZEL, S. (1997): "Futur I und futurisches Präsens in einem deutschen Zeitungstext", in: *Nouveaux Cahiers d'allemand*, 15, 1997/1, 91-103.
- SHECKER, M. (1988): "Über die Zukunft des Futur. Oder: Tempus und Zeit im Standarddeutschen (am Beispiel des Futur I)". In: Maas, U. / van Reigen, W., *Geteilte Sprache. Festschrift für Rainer Marten*, Amsterdam, Grüner, 131-173.
- SCHROTT, A. (1997): *Futurität im Französischen der Gegenwart. Semantik und Pragmatik der Tempora der Zukunft*, Tübingen, Gunter Narr.
- TRUFFAUT, F. (1975): *Grundprobleme der deutsch-französischen Übersetzung*, München, Hueber.
- VATER, W. (1996): "Textuelle Funktionen von Tempora", in: von Harras, G. / Bierwisch, W., *Wenn die Semantik arbeitet. Klaus Baumgärtner zum 65. Geburtstag*, Tübingen, 237-255.
- WAUGH, L. R., y BAHLOUL, M. (1996): "La différence entre le futur simple et le futur périphrastique dans le discours journalistique", in: *Modèles Linguistiques*, 17, 1996/1, 19-36.
- WEBER, H. (1954): *Das Tempussystem des Deutschen und des Französischen. Übersetzungs- und Strukturprobleme*, Bern, A. Francke Ag. Verlag.
- WEINRICH, H. (1985): *Textgrammatik der französischen Sprache*, Stuttgart, Klett.
- (1989): *Grammaire textuelle du français*. Traduit par Gilbert Dalgalian et Daniel Malbert, Paris, Didier.



- (1993): *Textgrammatik der deutschen Sprache*, Mannheim, Dudenverlag.  
WILMET, M. (1997): *Grammaire critique du Français*, Louvain-la-Neuve, Duculot.  
WÜEST, J. (1993): “Die Sprache der Gesetze. Ein Beitrag zu einer vergleichenden Pragmatik”, in: Rovere, G. / Wotjak, G., *Studien zum romanisch-deutschen Sprachvergleich*, Tübingen, Niemeyer, 103-120.

#### NOTE

Ce travail a été réalisé à partir des résultats du projet de recherche “Análisis contrastivo de los elementos conectores de la argumentación y de los elementos temporales en textos de especialidad (francés/castellano, inglés/castellano)” qui a bénéficié d’une subvention du gouvernement espagnol - DGICYT - Référence PB 95-0985-C03-01.









